

## Pourquoi utiliser cette approche ?

Convoquer un groupe de plaidoyer fonctionnel et durable, comprenant des parties prenantes des différentes couches de la société, contribue à traiter les questions de la planification familiale (PF) et de mené des actions afin de répondre aux besoins locaux et générer des ressources financières et créer un environnement favorable pour la PF.



### ETAPE 1 : Cartographie et analyse des parties prenantes et / ou des groupes existants

pour identifier les personnes et les groupes concernés ou qui s'intéressent manifestement à la PF et à la santé sexuelle de la reproduction des adolescents et jeunes (SSRAJ)



### ETAPE 2 : Etablir une liste exhaustive des parties prenantes

potentielles directement ou indirectement impliquées dans la PF et les questions connexes.



### ETAPE 3 : Prise de contact formelle avec les parties prenantes identifiées

pour établir leur intérêt à faire partie du groupe et déterminer quelles seront leurs responsabilités.



### ETAPE 4 : Préparer et envoyer une invitation aux membres potentiels pour formaliser le groupe

en précisant clairement dans les lettres d'invitations la nature de la composition du groupe et ses responsabilités spécifiques.



### ETAPE 5 : Organiser une cérémonie solennelle de mise en place du groupe de plaidoyer

par un haut fonctionnaire du gouvernement, de préférence du ministère de la santé ou son représentant.



## **ETAPE 6 : Orienter le groupe de plaidoyer et concevoir une stratégie de plaidoyer**

après la cérémonie inaugurale, et tenir une séance de travail pour déterminer les modalités de fonctionnement et les prochaines étapes du travail du groupe.



## **ETAPE 7 : Organiser des réunions régulières avec le groupe de plaidoyer et mettre en œuvre les activités de votre stratégie de plaidoyer**

en tenant des réunions tous les trois mois ou plus souvent, partager les données pertinentes avec le groupe, et parvenir à un consensus sur les questions importantes concernant la PF que le groupe va préconiser.



## **ETAPE 8 : Suivre et évaluer les efforts de plaidoyer**

en évaluant les réalisations dans les réunions trimestrielles, mettant à l'échelle les interventions réussies, suivant les budgets de la Municipalité pour assurer qu'une ligne PF distinct est incluse et que les fonds alloués à la PF sont utilisés de manière appropriée.